

PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ Stratégie

Validé en Conseil communautaire le 03 juillet 2023

Préambule : Rappel des domaines de compétences.

La Région Pays-de-la-Loire, en tant qu'AOM régionale, gère les Transports réguliers (lignes régulières Aléop) et scolaires. La région intervient également dans l'organisation et le financement d'autres services de mobilité comme le covoiturage, le Transport à la Demande, les pôles d'échange multimodaux notamment les gares du territoire.

Le Département de la Sarthe dispose de la compétence voirie sur les routes départementales et développe des itinéraires vélo autour du tourisme.

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, en tant qu'AOM sur son territoire, peut développer des transports publics, des mobilités partagés et des mobilités solidaires. Elle définit et finance ses actions Mobilité prévues dans le Plan de Mobilité Simplifié.

La CCHSAM a un rôle de coordinateur, de facilitateur : ingénierie, communication, animation, prise en charge de la signalétique et du matériel spécifique le cas échéant, recherche de subventions et aide au montage des dossiers.

Sommaire

① Méthode de définition des actions « Mobilités » portées par la CCHSAM	3
② Les objectifs « Mobilités » de la CCHSAM	4
③ Rappel des enjeux « Mobilités » définis dans le cadre du diagnostic	5

① Méthode de définition des actions « Mobilités » portées par la CCHSAM

Les actions sont déterminées par les moyens financiers et humains mobilisables, les faisabilités techniques, administratives et juridiques, les disponibilités foncières, la politique nationale ainsi que par les décisions des gestionnaires des voiries (Département, Communes).

- **Opérationnalité** : commencer par ce qui est le plus facilement, matériellement et financièrement réalisable → Classement des actions par réalisation à court, moyen et long terme.
- **Ne pas se fermer des portes** : le Plan de Mobilité Simplifié permet de planifier des transports et services de mobilité sur le long terme. Les actions de la CCHSAM pourront être ambitieuses afin de laisser la place à la concertation et se donner la possibilité de saisir toutes les opportunités.
- **Expérimenter et innover** : être force de proposition, s'adapter au territoire et à ses particularités, tester pour faire évoluer les pratiques de mobilité progressivement, étapes par étapes.
- **Concertation et consultation** en tenant compte des compétences et champs d'actions de chaque partenaire de la CCHSAM.

Concertation avec les mairies

Sollicitation des communes pour travailler sur les pistes d'actions à partir des objectifs « Mobilités » et des compétences respectives ;

1 réunion par « zone géographique » repérée dans le diagnostic : A (zone ouest), B (zone nord) et C (zone sud) en septembre.

- ➔ Présentation des pistes d'actions déterminées par le diagnostic,
- ➔ Collaborations Communes / CCHSAM
- ➔ Avis sur le niveau de priorité des actions à mettre en œuvre.

3 réunions la 1^{ère} et 2^{ème} semaine de septembre à 18h : A à Sougé (6 communes), B à Fyé (17 communes), C à Beaumont (15 communes).

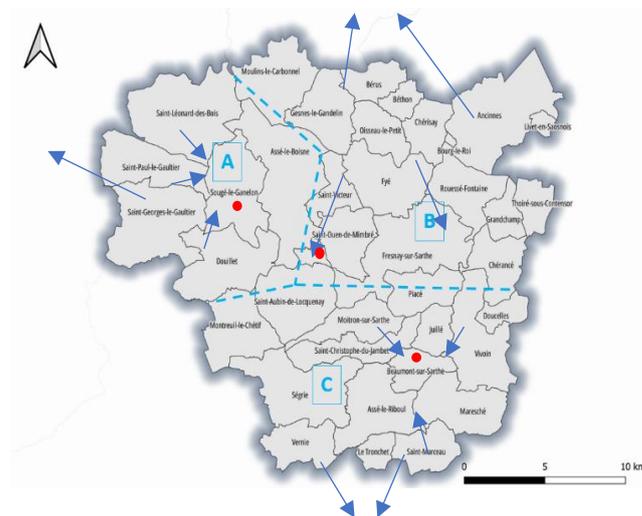


Figure 1: Carte du découpage de la CCHSAM en zone ayant des flux de déplacements différents, CCHSAM, janvier 2023.

Consultation des représentants de l'Etat, de la Région Pays de la Loire, du Département de la Sarthe et des intercommunalités du bassin de mobilité Nord Sarthe

- Présentation des pistes d'actions déterminées par le diagnostic, enrichies de la concertation avec les communes,
- Croisement avec leurs objectifs et propre plan d'actions,
- Configuration des instances de collaborations avec les services de l'Etat, la Région et le Département pour la mise en œuvre du plan d'actions Mobilité (dont comité des partenaires bassin de mobilité Nord Sarthe).

Consultation avec les partenaires locaux : Comité des Partenaires

1 réunion du Comité des Partenaires.

- Présentation du plan d'actions déterminées par le diagnostic enrichies de la concertation avec les communes,
- Croisement avec les objectifs et plan d'actions des acteurs locaux,
- Configuration des instances de collaborations pour la mise en œuvre du plan d'actions Mobilité

② Les objectifs « Mobilités » de la CCHSAM

Afin de répondre aux enjeux posés dans le cadre du diagnostic, 4 objectifs majeurs sont identifiés.

Chaque objectif sera décliné en proposition d'actions à partir des expressions des communes et partenaires relevées dans le diagnostic et les différentes réunions.

→ Objectif 1 : Faciliter l'accès aux gares pour tous les usagers

Les gares contribuent à l'attractivité du territoire.

Le train est une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle.

Les gares de la Hutte-Coulombiers et de Vivoin-Beaumont ne sont pas positionnées sur un centre de commune ce qui rend l'accessibilité plus complexe.

Les communes sur la partie Ouest du territoire n'ont pas accès aux transports en commun pour accéder à la gare de proximité.

L'objectif est de faciliter l'accès aux gares, pour en développer l'usage par tout public, tendre vers plus de sobriété énergétique, en combinant tous les modes de déplacements.

→ Objectif 2 : Relier les communes aux pôles structurants de la CCHSAM

Deux pôles structurants sur la CCHSAM : Beaumont sur Sarthe et Fresnay sur Sarthe
Un pôle relais : Sougé le Ganelon.

L'objectif est de relier les communes aux pôles structurants de la CCHSAM pour préserver et développer la vie économique et sociale locale, en favorisant les trajets de courtes distances.

→ Objectif 3 : Développer les mobilités moins carbonées

La voiture est le mode de déplacement majoritaire et privilégié sur le territoire et vers l'extérieur. Les modes actifs (vélo et marche) sont développés dans le domaine du tourisme sur la CCHSAM.

L'objectif est de développer les mobilités moins carbonées en favorisant les modes de transports « partagés » et les modes actifs pour les trajets quotidiens.

→ Objectif 4 : Informer, communiquer, animer

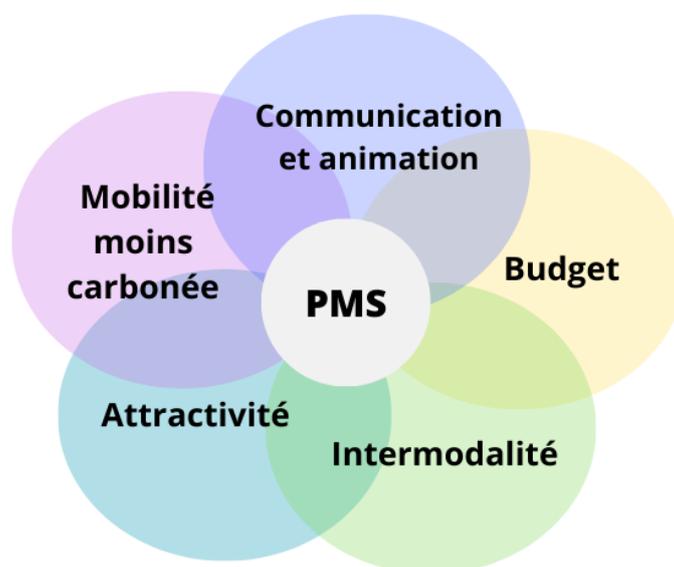
Des actions « Mobilité » portées par les acteurs locaux sont développées sur le territoire et sont méconnues par les habitants, les partenaires et les communes.

Cet objectif est transversal et essentiel à la réalisation des trois objectifs précédents et au changement de pratiques.

L'objectif est d'informer, de communiquer, d'animer pour mettre en œuvre une mobilité facilitée, inciter à l'utilisation des transports collectifs, à l'usage des mobilités actives (vélo et marche), favoriser l'entraide et la solidarité.

③ Rappel des enjeux « Mobilités » définis dans le cadre du diagnostic

Les enjeux sont interdépendants et vont se décliner dans l'ensemble du Plan de Mobilité Simplifié :



Renforcer l'attractivité du territoire en :

- S'appuyant sur les leviers existants sur le territoire : les 2 gares, Car Aléop, les bornes de recharge de voitures électriques, les chemins, les initiatives associatives.
- Rattachant l'ensemble des communes à l'axe Alençon-Le Mans pour les trajets pendulaires (via la D338, autoroute, gare) pour les actifs et les entreprises.
- Proposant des liaisons facilitées avec les pôles urbains pour les personnes les plus éloignées des mobilités (jeunes, personnes isolées ou en situation précaire).

S'inscrire dans une évolution des mobilités moins carbonées :

- S'adapter aux changements actuels et à venir : réchauffement climatique, hausse du coût des carburants, fin de la vente des voitures thermiques neuves, vision des mobilités différentes de la nouvelle génération, influence des métropoles, préoccupation environnementale.
- Développer des alternatives à l'autosolisme.
- Développer l'utilisation des transports en commun.

Créer des connexions de transports sans coupure (Intermodalité)

- S'ancrer dans une démarche d'intermodalité pour l'ensemble du territoire.
- Relier les pôles intra-communauté de communes pour l'accès aux commerces et services afin de favoriser la vie locale.
- Développer des aménagements cyclables sécurisés et adaptés au territoire en reliant des lieux d'intérêt.

Communiquer, animer et faire connaître les alternatives à l'autosolisme, les offres existantes, les aides à la mobilité, dépasser les blocages et encourager les changements de pratiques.

Développer des services et des infrastructures pour répondre aux enjeux du territoire en restant dans un budget « supportable » pour la Communauté de communes.